



Pas de feuille de paye depuis 3 mois et salaire verse en acompte

Par **Jeremd251**, le **18/10/2013** à **21:32**

Bonjour,
Voilà je voulais avoir plus de renseignement car cela fait 3 mois que je n'ai pas eu de feuille de paye de la part de mon patron et j'aurais aimé si il pouvait faire sa ou pas,
Autre chose depuis ces 2 derniers mois le jour que je dois recevoir mon salaire, mon patron me fait un acompte est donc ne me verse pas la totalité de mon salaire à t'il le droit de faire cela.
J'espère une réponse de votre part merci d'avance

Par **trichat**, le **19/10/2013** à **12:50**

Bonjour,
Légalement, votre employeur doit vous délivrer chaque mois votre fiche de paie accompagnée du salaire.
Si votre employeur ne le fait pas, c'est certainement parce que son entreprise connaît des difficultés financières, comme tant d'autres aujourd'hui.
Souvent, une telle situation est le prélude à une déclaration de cessation des paiements (dépôt de bilan).
Vous pouvez le mettre en demeure de régulariser votre situation par lettre recommandée avec avis de réception. En absence de réponse, vous pouvez saisir le conseil des prud'hommes.
Mais votre action va précipiter la défaillance.
Cordialement.
Vous trouverez dans ce lien vers site officiel "vosdroits.service-public" toutes les explications et références au code du travail:
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2308.xhtml>